



Date d'émission 01-nov.-2018

Date de révision 08-sept.-2021

Numéro de révision 2

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

Nom du produit Sani-24 Germicidal Disposable Wipe

### Autres moyens d'identification

Code(s) du produit SDS 0279-00

N° ID/ONU UN1170

Synonymes Ironman Wipes

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

**Utilisation recommandée** Utiliser comme désinfectant sur les surfaces dures et non poreuses. Lire et comprendre l'intégralité de l'étiquette avant d'utiliser. Utiliser uniquement selon les instructions sur l'étiquette. C'est une violation de la loi fédérale d'utiliser ce produit d'une manière incompatible avec les instructions de l'étiquette.

**Restrictions d'utilisation** Pour usage professionnel et hospitalier.

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse du fabricant

Professional Disposables International, Inc.  
400 Chestnut Ridge Road  
Woodcliff Lake, NJ 07677

#### Numéros de téléphone d'urgence

**Numéro de téléphone en cas d'urgence** PERS:  
1-800-633-8253 (Domestic/Canada)  
1-801-699-0667 (International)

## 2. Identification des dangers

### Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
LIQUIDES INFLAMMABLES	Catégorie 3

**apparence** Clear solution.

**État physique** liquide

**Odeur** Faint citrus or alcohol odor

### Éléments d'étiquetage

**Danger physique ou chimique. Combustible. Ne pas utiliser ou stocker près de la chaleur ou d'une flamme nue.**

**mentions de danger**

Provoque une sévère irritation des yeux

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges

LIQUIDE ET VAPEURS INFLAMMABLES

**Conseils de prudence - Prévention**

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / antidéflagrant

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Tenir au frais

**Conseils de prudence - Réponse****YEUX**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

**peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

**INHALATION**

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

**INCENDIE**

En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, une poudre extinctrice ou une mousse pour l'extinction

**Conseils de prudence - Entreposage**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Garder sous clef

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**AUTRES INFORMATIONS**

Peut être nocif par inhalation Provoque une légère irritation cutanée Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme Toxique pour les organismes aquatiques

**Toxicité aiguë inconnue**

2.1 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

2.1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion

2.1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané

2.1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)

2.1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)

2.1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

### 3. Composition/informations sur les composants

#### Substance

Sans objet.

#### Mélange

**Synonymes** Ironman Wipes.

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Ethyl Alcohol	64-17-5	68.610	-	-
Isopropyl alcohol	67-63-0	0-10	-	-
Alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride (50%C14, 40%C12, 10%C16)	68424-85-1	0.276	-	-
Octyl decyl dimethyl ammonium chloride	3246-11-2	0.207	-	-
Diocetyl dimethyl ammonium chloride	5538-94-3	0.104	-	-
Didecyl dimethyl ammonium chloride	7173-51-5	0.104	-	-

### 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins

#### **Conseils généraux**

Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

#### **INHALATION**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Déplacer à l'air frais.

#### **contact avec les yeux**

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

#### **Contact avec la peau**

Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés.

#### **Ingestion**

Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.

#### **Protection individuelle pour le secouriste**

Éliminer toutes les sources d'inflammation. S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

#### Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

#### **Symptômes**

Sensation de brûlure. L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des

symptômes comme des maux de tête, des vertiges, une fatigue, des nausées et des vomissements. Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.

#### Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note aux médecins** Traiter en fonction des symptômes.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Eau pulvérisée. Mousse antialcool.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se révéler inefficace.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Risque d'inflammation. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs avec une pulvérisation d'eau. Les résidus d'un incendie et les eaux d'extinction contaminées doivent être éliminés conformément aux règlements locaux.
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	oui.
<b>Équipement de protection particulier pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

#### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). Faire attention au retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. S'assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

**AUTRES INFORMATIONS** Aérer la zone. Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes de confinement** Si sans risque, arrêter la fuite. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations. Endiguer loin à l'avant du déversement pour recueillir l'eau de ruissellement. Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.

**Méthodes de nettoyage** Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

### 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

#### Précautions à prendre pour une manutention sans danger

**Conseils sur la manutention sécuritaire**

Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Utiliser une connexion mise à la masse et mise à la terre lors du transfert de ce produit pour éviter une décharge statique, un incendie ou une explosion. Utiliser avec une ventilation locale. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Garder dans une aire munie de gicleurs. Utiliser selon les instructions sur l'étiquette de l'emballage. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités****Conditions de stockage**

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Ne pas entreposer près de matières combustibles. Garder dans une aire munie de gicleurs. Stocker conformément à la réglementation nationale particulière. Entreposer conformément à la réglementation locale. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH	
Ethyl Alcohol 64-17-5	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 1000 ppm (vacated) TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 3300 ppm TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>	
Isopropyl alcohol 67-63-0	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 400 ppm (vacated) TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 500 ppm (vacated) STEL: 1225 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 2000 ppm TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Ethyl Alcohol 64-17-5	TWA: 1000 ppm TWA: 1880 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1000 ppm	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1880 mg/m <sup>3</sup>
Isopropyl alcohol 67-63-0	TWA: 200 ppm TWA: 492 mg/m <sup>3</sup> STEL: 400 ppm STEL: 984 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 985 mg/m <sup>3</sup> STEL: 500 ppm STEL: 1230 mg/m <sup>3</sup>

**Contrôles techniques appropriés****Mesures d'ingénierie**

Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Portez une protection oculaire conformément au protocole de l'établissement.

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés.

**Protection de la peau et du corps**

Porter un vêtement de protection approprié.

<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.
<b>Considérations générales sur l'hygiène</b>	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	liquide
<b>apparence</b>	Clear solution.
<b>couleur</b>	incolore
<b>Odeur</b>	Faint citrus or alcohol odor
<b>seuil de perception de l'odeur</b>	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>VALEURS</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>	6-8	liquide
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	-114.10 °C / -173.38 °F	Éthanol
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Point d'éclair</b>	26.70 °C / 80.06 °F	
<b>taux d'évaporation</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>inflammabilité (solide, gaz)</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Limite d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun connu
<b>Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	aucune donnée disponible	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	aucune donnée disponible	
<b>pression de vapeur</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>densité de vapeur</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Densité relative</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Solubilité dans l'eau</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Coefficient de répartition</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Température d'auto-inflammation</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>température de décomposition</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Viscosité cinématique</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Viscosité dynamique</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu

### AUTRES INFORMATIONS

<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible
<b>point de ramollissement</b>	Aucun renseignement disponible
<b>masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique du liquide</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de réactions</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.

dangereuses

<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>matières incompatibles</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Renseignements sur le produit

<b>INHALATION</b>	L'inhalation de concentrations élevées peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures, des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, de la confusion et d'autres effets sur le système nerveux central.
<b>contact avec les yeux</b>	Le contact direct avec le liquide peut provoquer une irritation modérée des yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion est peu probable pour les produits solides. Ce produit ne contient qu'une petite quantité de liquide. Aucun effet indésirable n'est attendu. L'ingestion du liquide libre peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Symptômes</b>	Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation. L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des symptômes comme des maux de tête, des vertiges, une fatigue, des nausées et des vomissements.
------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Toxicité aiguë

#### Mesures numériques de la toxicité

#### Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

<b>ETAmél (orale)</b>	5,257.40 mg/kg
<b>ETAmél (cutané)</b>	6,186.90 mg/kg
<b>ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)</b>	46.82 mg/l

<b>Toxicité aiguë inconnue</b>	2.1 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue
2.1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë	inconnue par ingestion
2.1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë	inconnue par contact cutané
2.1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë	inconnue par inhalation (gaz)
2.1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë	inconnue par inhalation (vapeur)
2.1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë	inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

Renseignements sur le produit

#### Information sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Ethyl Alcohol 64-17-5	= 7060 mg/kg ( Rat )	-	20
Isopropyl alcohol 67-63-0	= 1870 mg/kg ( Rat )	= 4059 mg/kg ( Rabbit )	= 72600 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
Quaternary ammonium	= 426 mg/kg ( Rat )	-	-

compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides 68424-85-1			
Didecyldimethylammonium chloride 7173-51-5	= 84 mg/kg ( Rat )	-	-

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Corrosion cutanée/irritation cutanée** PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU.

Renseignements sur le produit

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

Renseignements sur le produit

**sensibilisation respiratoire ou cutanée** N'est pas considéré comme un agent sensibilisant cutané.

Renseignements sur le produit

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Ne devrait pas provoquer d'activité mutagène.

Renseignements sur le produit

**cancérogénicité** Aucun des composants de ce produit n'est répertorié comme cancérogène ou suspecté d'être cancérogène par OSHA, IARC et le NTP.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Ethyl Alcohol 64-17-5	A3	1	Known	X
Isopropyl alcohol 67-63-0	-	Group 3	-	X

**Légende****ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A3 - cancérogène chez l'animal

**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

**NTP (programme national de toxicologie)**

Connu - cancérogène connu

**OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)**

X - Présent

**toxicité pour la reproduction** Aucune atteinte à la reproduction n'est attendue.

Renseignements sur le produit

**STOT - exposition unique** PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Renseignements sur le produit

**STOT - exposition répétée** Aucun renseignement disponible.

Renseignements sur le produit

**Risque d'aspiration** Aucun renseignement disponible.**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.



Renseignements sur le produit				
Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Ethyl Alcohol 64-17-5	-	LC50: 12.0 - 16.0mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: >100mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 13400 - 15100mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	LC50: 9268 - 14221mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =2mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =10800mg/L (24h, Daphnia magna)
Isopropyl alcohol 67-63-0	EC50: >1000mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) EC50: >1000mg/L (96h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =9640mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =11130mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: >1400000µg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: =13299mg/L (48h, Daphnia magna)

**Persistence et dégradabilité** Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

#### Information sur les composants

Nom chimique	Coefficient de répartition
Ethyl Alcohol 64-17-5	-0.32
Isopropyl alcohol 67-63-0	0.05

**Autres effets nocifs** Aucun renseignement disponible.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

**Emballages contaminés** Les contenants vides posent un risque potentiel de feu ou d'explosion. Ne pas couper, percer ou souder les contenants.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Ethyl Alcohol 64-17-5	Toxic Ignitable
Isopropyl alcohol 67-63-0	Toxic Ignitable

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Note :** The following applies to inner packages of ≤5L / 1.4Gal; package gross weight ≤ 30kg.

#### DOT

N° ID/ONU UN1170  
 Nom officiel d'expédition Ethanol solution, Limited Quantity  
 Classe de danger 3  
 Groupe d'emballage III

**IATA**

Numéro ONU	UN1170
Désignation officielle de transport de l'ONU	Ethanol solution, Limited Quantity
Classe(s) de danger relative(s) au transport	3
Groupe d'emballage	III

**IMDG**

Numéro ONU	UN1170
Désignation officielle de transport de l'ONU	Éthanol solution, Limited Quantity
Classe(s) de danger relative(s) au transport	3
Groupe d'emballage	III

**15. Renseignements sur la réglementation**

**Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicables à la substance ou au mélange**

**Règlements internationaux**

**Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Sans objet

**La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** Sans objet

**La Convention de Rotterdam** Sans objet

**Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Conforme
<b>LIS/LES</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>EINECS/ELINCS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>ENCS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>IECSC</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>KECL</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>PICCS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>AICS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

**Légende :**

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**Règlements fédéraux aux États-Unis****SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

**SARA 311/312 Catégories de dangers**

Si ce produit répond aux critères de rapport EPCRA 311/312 Tier à 40 CFR 370, reportez-vous à la section 2 de cette FDS pour classifications. Selon le règlement modifié à 40 CFR 370, la déclaration selon l'EPCRA 311/312 Tier II pour l'année civile 2017 devra correspondre aux classifications de danger mises à jour.

**CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

**CERCLA**

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

**États-Unis - Réglementations des États****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Ethyl Alcohol 64-17-5	X	X	X
Isopropyl alcohol 67-63-0	X	X	X

**Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine**

Tenir hors de portée des enfants Attention conseils de prudence Dangers pour l'homme et les animaux domestiques.

WARNING: Causes substantial but temporary eye injury. Do not get in eyes or on clothing. Wear safety glasses. Wash thoroughly with soap and water after handling and before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the restroom. Remove and wash contaminated clothing before reuse.

Numéro d'enregistrement du pesticide à l'EPA 42182-13-9480

**16. AUTRES INFORMATIONS**

<b>NFPA</b>	Risques pour la santé	inflammabilité 3	Instabilité 0	<b>Propriétés physiques et chimiques - PROTECTION INDIVIDUELLE X</b>
<b>HMIS</b>	Risques pour la santé	inflammabilité 3	Dangers physiques 0	
	2	2		

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)  
Valeur plafond Valeur limite maximale \* Désignation de la peau

**Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis  
Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)  
EPA (Agence de protection de l'environnement)  
Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)  
Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis  
Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)  
Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)  
Base de données de substance dangereuses  
Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)  
Classification SGH - Japon  
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)  
National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)  
National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)  
NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)  
Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)  
Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique  
Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique  
Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique  
RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques)  
Organisation mondiale de la Santé

**Date d'émission** 01-nov.-2018

**Date de révision** 08-sept.-2021

**Note de révision** Aucun renseignement disponible.

**Avis de non-responsabilité**

**À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.**

**Fin de la fiche signalétique**